

MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE
PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 4 DECEMBRE 2020 – 15 HEURES

* * * * *

L'an deux mil vingt, le quatre décembre, à quinze heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-sept novembre, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie Annexe – Hameau les Bégües à Sainte-Colombe, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Nombre de membres en exercice : 7 Nombre de présents : 7 Nombre de votants : 7

Etaient présents :

Elus : Messieurs René ALMERAS, Alan BOIRIVEAU, Bernard COSSU, Eric GERNEZ, David OLIVE, Jean-Pierre ROUX, Adriano TAVERNA.

Secrétaire de séance : Monsieur Adriano TAVERNA

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Adriano TAVERNA secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 15 heures, il procède à l'appel nominal des Conseillers,

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24/09/2020

Monsieur le Maire demande aux conseillers présents d'approuver le compte rendu du 24 septembre 2020. Ce compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal et la page des signatures est ratifiée par les conseillers présents ainsi que le procès-verbal.

2. DENEIGEMENT

Monsieur le Maire fait un point complet sur l'acquisition du microtracteur destiné au déneigement de la commune. Le Maire donne lecture du projet de la convention de déneigement pour la saison 2020/2021 prévue avec Monsieur Thierry DELABROSSE qui fixe les modalités et le tarif de son intervention. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal accepte les termes de la convention et charge le Maire de son exécution. Pour le chef-lieu il sera remisé chez Monsieur PASCAL. Une subvention a été obtenue auprès du Conseil Départemental pour le financement à hauteur 70 % du montant de l'acquisition soit une subvention de : 7350 Euros. Les dernières formalités sont en cours : assurance, carte grise...

3. EMPLOYE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire propose aux conseillers de faire un point sur l'intervention chaque semaine de M. Gilles LOMBARD, employé intercommunal de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch. Un planning est établi avec les tâches à accomplir et notamment la descente, dans un futur proche, des poubelles pleines du village avec une remontée la semaine suivante.

4. DOSSIER EAU

Monsieur le Maire informe les conseillers des différentes interventions sur le réseau d'eau potable et de la visite des services de l'A.R.S. Le pompage est pour l'instant privilégié, un diagnostic complet est à établir. Le nettoyage du périmètre des sources est prévu.

5. PANNEAUX DE RUES ET ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire informe que la mise en place des panneaux doit se faire au plus tôt afin de ne pas perdre la subvention obtenue du Conseil Départemental en 2019. Le plan des rues va être affiché au public. C'est la société REYNAUD TP qui a été choisie pour effectuer les travaux et d'implantation des panneaux et de l'éclairage public.

6. RENOUVELLEMENT CONTRAT LOGICIEL HORIZON ON LINE

Monsieur le Maire informe que le contrat concernant le logiciel de gestion (comptable, facturation, état civil) de la mairie arrive à échéance. Il convient donc de le renouveler et présente les termes du contrat. La ventilation des coûts s'articule en deux parties : une partie en investissement pour un montant TTC de 1547.52 € une partie en fonctionnement pour un montant TTC de 386.88 €. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat et en exécuter les termes.

7. CONVENTION ECOLE MATERNELLE DE GARDE-COLOMBE

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qui nous est adressé par la mairie de GARDE-COLOMBE concernant les frais de cantine et de fonctionnement concernant la scolarisation des enfants de Sainte-Colombe dans leur structure. Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour participer au frais de restauration et de certains frais de fonctionnement qui seront communiqués en fin d'année. Le conseil municipal charge le Maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

8. PANNEAU DE L'AMRF

Suite à l'implantation du panneau offert par l'Association des Maires Ruraux, le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des observations de la part de certains administrés. Une discussion animée s'engage à ce sujet avec des avis divergents qui sont pris en considération.

9. AMENAGEMENT DE LA FORET DE BEYNAVES

Monsieur le Maire fait part d'une réunion avec le Conseil Départemental, le Parc des Baronnie qui a eu lieu sur le site de BEYNAVES à la « Maison des Papillons ». Cette réunion avait pour but d'informer sur les projets à venir concernant le site entre autres un parcours nocturne « sous les étoiles ».

10. ACTIONS CITOYENNES

Il est proposé d'engager des actions citoyennes et notamment le nettoyage du chemin Devant Vière. Il est prévu d'organiser avec le Parc Régional des Baronnie une rotation d'équipes pour effectuer le débroussaillage du sentier.

11. REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire indique qu'il convient de réviser les tarifs pour l'année 2021 et présente les tarifs actuels. Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal décide reconduire les tarifs 2020 pour l'année 2021 à savoir :

PRIX DU M3 d'EAU : 0,50 euros
REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT AU M3 : 0,50 euros
LOCATION ANNUELLE COMPTEUR EAU :
Particulier : 130 euros
Hôtel : 366 euros
Camping : 244 euros

CONCESSIONS CIMETIERES COMMUNALES : 30 ans : 122 euros le m²
15 ans : 77 euros le m²
CONCESSIONS COLUMBARIUMS : 30 ans : 400 euros

COUPES AFFOUAGERES : 100 €/unité

12. QUESTIONS DIVERSES

- Une procédure va être démarrée pour le déclassement du chemin du Brusquet.
- Le recensement de la population prévu début 2021 est reporté en 2022 en raison des conditions sanitaires qui ne permettent pas aux services de l'INSEE de conduire celui-ci dans de bonnes conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 45.

AFFICHÉ LE.....

Le Secrétaire de séance,
Adriano TAVERNA

Le Maire,
Jean-Pierre ROUX